

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 10h00 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation des règlements du contrôle des connaissances et des compétences des formations déléguées à l'INSA Hauts-de-France :

Les règlements sont présentés par le Directeur des Etudes de l'INSA, Mr Philippe Champagne. Les règlements reprennent la structuration des anciennes composantes.

1.1. Règlement des licences STS

Les articles 6, 7, 9, 12 sont à mettre en conformité avec le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'UPHF. Après les différentes modifications présentées, le règlement est **adopté à l'unanimité**.

1.2. Règlement des masters STS (MOS, Nutrition)

Les articles 7, 8 et 10 sont à mettre en conformité avec le règlement UPHF. Les modifications à effectuer, le règlement des masters est **adopté à l'unanimité**.

1.3. Règlement STAPS (uniquement les licences)

Les articles 5, 7, 19, 21 et le titre 8 sont à mettre en conformité. Les modifications à effectuer, le règlement est **adopté à l'unanimité**.

2. Information sur la future école doctorale de l'UPHF :

Mr Marc Duquennoy présente le projet de création de l'école doctorale de l'UPHF. L'école doctorale démarrerait en septembre 2021. Les écoles doctorales organisent la formation des docteurs et les préparent à leur insertion professionnelle.

Les objectifs sont de poursuivre la collaboration dans le cadre des formations proposées dans le collège doctoral (CD) qui deviendra un collège des études graduées (CEG) et de renforcer la possibilité aux doctorants d'accéder à des enseignements proposés en Master ou en cycle ingénieur.

Il est proposé de créer une Ecole Doctorale Polytechnique Hauts de France, ED PHF (ED pluridisciplinaire) avec 200 doctorants, 160 PR et MCF HDR sur le modèle polytechnique de l'UPHF avec un fonctionnement simplifié et cette école couvrirait les domaines « S&T » et « S&H ».

L'UPHF comptait 221 doctorants en 2019-2020 répartis sur 5 écoles doctorales et 8 laboratoires.

Le Directeur de l'ISH, Mr Attal, demande l'ajout du domaine scientifique « Sciences pour l'Ingénieur » pour le laboratoire DeViSu.

Le SCD demande à être associé.

### 3. Information sur le règlement des études INSPE :

Mme Laurie VERVAEKE, directrice des Etudes de l'INSPE présente le règlement des études de l'INSPE. Ce règlement concerne les étudiants MEEF 2<sup>nd</sup> degré qui sont inscrits à l'UPHF. Le règlement présente le calendrier universitaire, les procédures d'admission et d'inscription des apprenants, l'organisation générale des cursus, les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances et des compétences, l'organisation des évaluations et les aménagements des études pour les publics spécifiques.

### 4. Organisation pédagogique de l'IUT :

La Directrice de l'IUT, Mme Massa, propose l'ajout de la phrase suivante dans chaque règlement des départements : « Dans le contexte sanitaire évolutif, des dispositions particulières d'aménagement pourront être prises, notamment en cas de confinement ».

Cet ajout dans le règlement des examens de l'IUT **est voté à l'unanimité**.

### 5. Approbation des RCC des LP PRO décrites en compétences :

Le règlement de contrôle des connaissances et des compétences des L PRO décrites en compétences est présenté par Mr Olivier Gouy. Il concerne deux licences professionnelles : la licence professionnelle Chimie Analytique Qualité Environnement et la licence professionnelle E-Commerce et Marketing Numérique.

Une liste de blocs de compétences est ouverte pour les deux semestres de l'année universitaire. L'étudiant doit valider 7 blocs de compétences. Chaque bloc de compétences (4-5 compétences) est composé de box ou de modules et d'une évaluation certificative. Une box permet de valider des ECTS (3 à 6 ECTS). L'évaluation certificative, effectuée par un mini jury, valide l'ensemble du bloc de compétences. Le Vice-Président Etudiant demande des précisions sur la compensation.

Le règlement est **adopté à l'unanimité**.

### 6. Approbation du règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'UPHF :

Mr le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante présente le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'UPHF. Il est revu pour s'adapter à la crise sanitaire : un paragraphe sur le dispositif relatif à la tenue des jurys et commissions dans le cadre de la crise sanitaire est ajouté. Le distanciel est reconduit.

Des modalités alternatives d'examens sont à prévoir si la situation sanitaire liée à la COVID-19 impose d'organiser les examens à distance.

Il est demandé d'ajouter « la dégradation de la copie qui ne permettrait pas une évaluation correcte » dans le paragraphe perte d'une ou plusieurs copies.

Le règlement de l'UPHF est **voté à l'unanimité**.

#### 7. Approbation du règlement des examens de l'ISH :

Le Directeur de l'ISH, Mr Attal, présente le règlement des examens de l'ISH. Ce nouveau règlement résulte de la fusion des anciens règlements des ex-composantes. L'UA IAE dispose un statut particulier, les particularités se trouvent en annexe. Le règlement est adapté à l'évolution de la crise sanitaire.

Le Vice-Président Etudiant évoque l'article 20 : les étudiants de l'IPAG passent des concours, la plupart des épreuves se font sous forme de QCM. Or, cet article interdit l'évaluation sous l'unique forme de QCM.

Article 30 : il est proposé de remplacer « mères d'enfants » par « parents ».

Article 38 : il est proposé : « seule une erreur systématique conduit à une seconde délibération obligatoire ».

Le règlement est **adopté avec 17 voix pour et 11 abstentions**.

#### 8. Universitarisation de la formation des cadres de santé :

Mme Isabelle Alphonse-Tilloy présente le projet d'universitarisation de la formation des cadres de santé.

L'article 23 de l'arrêté du 18 août 1995 prévoit la possibilité pour les organismes gestionnaires des instituts de formation des cadres de santé d'établir, par convention, un partenariat avec les universités.

Un partenariat existe entre l'Institut de Formation des Cadres de Santé du CHU de Lille et l'UPHF depuis 2019 pour le Master 2 Management et Administration des Entreprises parcours Management des Unités et des Equipes en Structure de Santé.

Ce projet est porté par l'Université de Lille en tant qu'Université de santé.

Les grands principes retenus sont :

- Une double diplomation : diplôme Cadre de santé et Master
- Une formation à et par la recherche
- Une alternance intégrative et professionnalisante sur deux années de master

Une entrée sélective à l'IFCS sans concours recrutant à l'échelle nationale

- Pas d'allongement du temps de formation (deux ans)

- Un tronc commun d'enseignement correspondant au socle commun de compétences et spécialisation en lien avec les compétences spécifiques aux métiers (cadres de proximité, cadre formateur)
- Contribution des 4 partenaires aux différents métiers identifiés
- Mutualisation des contenus dispensés au niveau du socle commun de compétences
- Une pédagogie innovante (renforcement de l'apprentissage par simulation, formation hybride).

Le développement de ce projet d'expérimentation est **approuvé à l'unanimité**.

#### 9. Approbation de la création de la commission d'exonération des frais d'inscription sur critères sociaux UPHF/INSA :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la Vie Etudiante présente la création de la commission d'exonération des frais d'inscription sur critères sociaux UPHF/INSA. L'Université peut exonérer du paiement des droits d'inscription les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle (exonération totale des droits d'inscription sur critères sociaux). A cela, il faut ajouter les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement (exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires), le tout, dans la limite de 10% des étudiants inscrits non boursiers.

Un dossier de demande d'exonération est remis à l'étudiant par l'assistante sociale. L'assistante sociale instruit le dossier et le présente en commission. Cette commission est composée de représentants de l'UPHF et de représentants INSA.

Elu étudiant CFVE qui assistera à cette commission : Mr Fournier.

Le texte sur la création de la commission d'exonération des frais d'inscription sur critères sociaux UPHF/INSA est **adopté à l'unanimité**.

#### 10. Approbation de la composition de la commission CVEC :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la Vie Etudiante présente la Composition de la Commission Vie Etudiante et de Campus. Elle prend en compte la nouvelle organisation de l'Université Polytechnique Hauts-de-France avec un établissement composante (INSA Hauts-de-France) et deux composantes de formation (ISH et IUT).

Elle est composée des personnels et étudiants UPHF et INSA, directeur de services (santé, sport, SCD), représentant des 3 communautés d'agglomération...

Elus étudiants CFVE : Mr Coulibaly et Mme Bertouille

La composition de la commission CVEC est **adoptée à l'unanimité**.

#### 11. Approbation de la commission FSDIE :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la Vie Etudiante présente la composition de la Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes qui prend en compte la nouvelle structuration de l'UPHF.

Elle est composée de représentants des personnels et étudiants UPHF ainsi qu'INSA, des représentants du CROUS, service communication, conseiller de prévention, responsable sécurité-sureté...

Elus étudiants CFVE : Mme Tibi et Mr Lahmar

La composition de la commission FSDIE est **adoptée à l'unanimité**.

#### 12. Approbation de la commission FSDIE solidarité et évolution des critères :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la Vie Etudiante présente l'évolution des critères : pour l'aide alimentaire d'urgence, on passe de 10 repas à 20 repas en restaurant universitaire.

La commission intègre des représentants de l'INSA.

Elu étudiant CFVE : Mr Fournier.

Le texte sur le FSDIE solidarité (critères et composition de la commission) est **adopté à l'unanimité**

#### 13. Approbation de la procédure de réorientation UPHF :

Le directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante présente la procédure de réorientation.

Elle permet à chaque étudiant de 1<sup>ère</sup> année voire de 2<sup>ème</sup> année de se réorienter vers une autre formation à l'interne ou à l'extérieur. Elle permet aussi à des étudiants venant de l'extérieur (BTS, PASS...) d'intégrer notre université.

Les choix stratégiques de l'UPHF : La période de réorientation s'étend chaque année de la **mi-septembre à la mi-janvier**. Toutes les formations sont ouvertes à la réorientation. Elle est possible dès le premier semestre. Une procédure dématérialisée accélère le traitement.

La composante doit répondre dans les 10 jours ouvrés.

La procédure est **adoptée à l'unanimité**.

#### 14. Vote sur le règlement des examens et la maquette du Diplôme Universitaire 2P :

Le DU « 2P » s'adresse aux étudiants qui n'ont pas obtenu satisfaction lors des vœux PARCOURSUP ou qui n'ont pas confirmé leurs vœux et qui se retrouvent sans solution lors de la phase complémentaire.

- Le règlement des examens DU2P :

Il suit le règlement UPHF. Un ABI dans une matière ne permet pas d'obtenir le DU.

Le règlement est **adopté à l'unanimité**.

- [Vote de la maquette DU2P](#)

**UE1 : langues et certifications (9 crédits ECTS - 100 heures)**

**UE2 : disciplinaire (12 crédits ECTS - 140 heures)**

**UE3 : Bloc projet personnel et professionnel (3 crédits ECTS - 30heures)**

**UE4 : Bloc professionnalisation (6 crédits ECTS + 10H + STAGE)**

La maquette est **adoptée à l'unanimité**.

#### 15. [Vote sur la modification des maquettes Diplôme Universitaire TREMPLIN :](#)

- [DU Court :](#)

**Bloc Outils et langages (9 crédits ECTS – 80 heures) :**

**Bloc disciplinaire (12 crédits ECTS – 108 heures) :**

**Bloc Préprofessionnalisation (9 crédits ECTS – 25h + stage) :**

UE 3 : Élaboration du projet professionnel : 25h

UE 4 : Stage en milieu professionnel : 2 à 4 semaines en mai

La modification de la maquette est **adoptée à l'unanimité**.

- [DU long :](#)

**Bloc Outils et langages (9 crédits ECTS – 80 heures) :**

**Bloc disciplinaire (12 crédits ECTS – 113 heures) :**

**Bloc Préprofessionnalisation (9 crédits ECTS – 36h + stage) :**

UE 3 : Elaboration du projet professionnel : 36h

UE 4 : Stage en milieu professionnel : 2 à 4 semaines en janvier ET en mai

La modification de la maquette est **adoptée à l'unanimité**.

- [le règlement des DU TREMPLIN :](#)

#### **Principales modifications :**

##### **Article 4 – Contrôle et évaluation des connaissances**

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu, en présentiel ou à distance.
- Un relevé de notes intermédiaire sera fourni aux étudiants en mars et permettra de valoriser leur année de DU Tremplin dans PARCOURSUP.

##### **Article 5 – Acquisition et capitalisation des UE**

Un ABI dans une matière ne permet pas d'obtenir le DU.

##### **Article 7 – Stages**

Un étudiant qui ne réalise pas un stage prévu dans la maquette (UE4) de la formation et doté de crédits ECTS ne peut, par définition, pas être évalué sur le travail réalisé pour ce stage. L'étudiant est alors déclaré défaillant à l'UE associée (**sauf motif de crise sanitaire, le stage est alors neutralisé**).

Le règlement est **adopté à l'unanimité**.

16. Questions diverses :

En l'absence d'autre question, Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 13h30.

## Etaient présents

---

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

### Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mme et MM. BOULECKBACHE, ATTAL, TRICOTEAUX.

Collège 2 : Mme et MM. RICHARDOT, COSTERMANS, GOUY, LABOUR, PETIT.

Collège 3 : Mme et M. VANPOUILLE, PODSADNY.

Collège 4 : Mmes et MM. BERTOUILLE, FARTEK, HAMDI, NOVOTNA, TIBI, COULIBALY, DUFOUR, FOURNIER.

Collège 5 : M. WAUTIER

Membres invités : Mmes et M. CALLENS, TRUFFERT, VAN OOST.

Pouvoirs : Mme MORIN à Mme BOULECKBACHE

Mme SCOYEZ à M. LABOUR

Mme MAHIEU à M. LABOUR

M. FONTAINE à Mme RICHARDOT

Mme CHARLES à M. PODSADNY

Mme POULAIN à M. FOURNIER

Mme DELRUE à Mme BERTOUILLE

Mme POULAIN à M. DUFOUR

Mme NOVEMBRINO à Mme FARTEK

Mme LAFFRENOY à M. FOURNIER

Fait à Valenciennes, le 3 novembre 2020.

Le Vice-Président du Conseil  
de la Formation et de la Vie Etudiante,



Pr. Franck BARBIER